

## Message de la COFI à l'AP du Lundi 17.06.2019 statuant des comptes 2018 de la Municipalité de Champéry

Chères concitoyennes, chers concitoyens, chers membres du Conseil,

La COFI, présidée par M. Jacques Berra et composée des membres suivants : MM. Pierre-Yves Seingre, Claude Rey-Bellet, Bob Smythe et Christophe Bianchi, a analysé à 3 reprises les comptes 2018 de la Commune qui ont été présentés ce soir et aimerait apporter les remarques suivantes :

- Les comptes au regard de la loi des finances des communes valaisannes et à la suite de l'audit de la fiduciaire de l'Entremont, représentée à cette Assemblée par M. Tornay, sont conformes. Nous remercions pour ceci le service comptable de la Commune pour son travail.
- Les chiffres de fonctionnement 2018, avec un excédent de revenus de CHF 465'638.63 inclus des amortissements de CHF 1'365'636.36 pour une marge d'autofinancement de 1'831'274.89 sont proche du budget accepté par cette même Assemblée Primaire avec un écart d'environ 7.00% ! Cependant de très bonnes rentrées fiscales, plus 1.2 M par rapport au budget ainsi que l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe de séjour entièrement redistribuée, auraient dû avoir un impact plus important sur la marge bénéficiaire de la Municipalité. Ceci n'a pas été le cas à cause des événements de janvier 2018 ainsi que des dépenses cantonales pour les routes, des dépenses sociales, des revenus surestimés des taxes de séjour au m2 et des dépenses dans les plans de développement régional qui ont impacté négativement cette progression des rentrées fiscales.
- La COFI renoue donc ces recommandations suite à son message de l'an dernier en matière de suivi des postes sous contrôle de la Commune et rappelle comme suit :
  - o Tourisme : message AP juin 2018 maximum de dépenses = CHF 400'000.00 (contre 1'223'441.62 en 2017) – comptes 2018 = CHF 464'756.00. Le surplus vient principalement d'une surestimation des surfaces des résidences secondaires qui implique un manque à gagner de CHF 34'263.00. Le solde de 30'000 résulte de revenu moindre pour le travail fait par la municipalité pour RDDM.  
Enfin au niveau financier, la Municipalité a amorti entièrement sa participation dans CTSA pour CHF 75'000.00. Reste à négocier entre la SD et RDDM la reprise des actifs de CTSA.
  - o Transports Barmes / Rumières / Village : message AP juin 2018 maximum de CHF 150'000.00 (contre 245'451.45 en 2017 et 343'234.40 en 2016) financé en partie par les nouvelles taxes de séjour. En 2018 ils ont encore coûté CHF 216'976.00 inclus une participation de RDDM de 45'000. Un concept global de transport avec les RM, RDDM et les TPC est en élaboration et la COFI espère enfin une solution plus globale à la politique de mobilité
  - o Palladium : message AP 2018 : subventionnement à plafonner entre CHF 700'000 et 900'000 amortissement et fond de rénovation inclus (par rapport à un coût de CHF 1'234'291 en 2017). Recherches de partenaires (autres communes), gestion différenciée (SA). Le coût global 2018 du Palladium inclus le restaurant s'est monté à CHF 1'019'840.14.

L'objectif de CHF 900'000 aurait presque été atteint si le restaurant n'avait pas subi une perte de plus de CHF 95'000.00.

Concernant la possibilité de mettre les murs du palladium dans une société immobilière afin de sortir cet actif du patrimoine Administratif de la Commune et de le mettre en patrimoine financier permettant des amortissements moins restrictifs, ceci n'a pas été avalisé par le Canton. Reste encore la possibilité de mettre la gestion commerciale en société séparée du ménage Communal.

Enfin l'objectif de marge d'autofinancement compris entre 1.7 et 2.2 M a été atteint et la Municipalité s'est désendettée de 1 MCHF en 2018.

Pour la COFI le désendettement reste une priorité, tout comme la priorisation des dépenses d'investissement avec des échéances et des projets précis à concrétiser en accord avec la population. Elle souhaite aussi qu'une solution plus pérenne soit trouvée avec la Bourgeoisie (dette de 1'412'940.08 et différentiel de financement de CHF 350'000). Les dettes du maxi riré (433'128.95) et de CTSA (339'906.71) sont aussi 2 actifs à contrôler car la fortune de la Municipalité reste précaire à CHF 594'776.09 en amélioration cependant par rapport au 129'137.46 du 31.12.2017.

En conclusion, la COFI recommande aux citoyens présents d'accepter les comptes de la Municipalité pour l'exercice 2018, tout en ré-étirant ses mises en garde et ses propositions pour un avenir plus serein et un développement harmonieux de notre Commune.

Fait à Champéry le 17.06.2019  
COFI

